



Licence Musique et spectacle

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musique et spectacle. 2010, Université Evry-Val-d'Essone - UEVE. hceres-02035387

HAL Id: hceres-02035387

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035387>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE EVRY - VAL D'ESSONNE
N° demande : S3100016607
Domaine : ARTS, LETTRES, LANGUES
Mention : MUSIQUE ET SPECTACLE

Appréciation générale :

La mention « Musique et spectacle » offre deux parcours complémentaires. Le premier est classiquement tourné vers l'enseignement de la musique, tandis que le second, comme le soulignent les partenariats développés, oriente les étudiants vers les débouchés du spectacle et la mise en œuvre de la musique pratiquée dans la cité. Ce dernier induit des enseignements originaux. Certains développements sur ce double parcours ne se comprennent qu'avec la structure d'enseignement. L'abondance des matières à enseigner et le démarrage précoce des parcours ne facilitent pas l'ouverture interdisciplinaire en L1 et donc la réorientation. Au demeurant, certains points sont repris de la politique générale d'établissement et semblent parfois plus formels que découlant d'une réelle conviction, même si par ailleurs une réflexion est menée sur les problèmes de niveau du public entrant et sur les mesures d'accompagnement.

Les points les plus forts :

1-	Une bonne intégration dans le tissu local (lycées, conservatoires, etc.) facilite le recrutement d'un public averti.
2-	La participation des professionnels à la formation est intéressante et nécessaire.
3-	

Les points les plus faibles :

1-	La structure des enseignements ne dénote pas de réelle volonté d'ouverture à d'autres disciplines.
2-	L'évaluation des enseignements n'est pas opérationnelle.
3-	La réflexion sur les compétences transversales mérite d'être approfondie.

Recommandations :

Il conviendrait d'assurer l'ouverture interdisciplinaire tant en L1 qu'en L3 et de mieux préciser en quoi consiste l'offre d'unités d'enseignement optionnelles ou libres (UEO ou UEL) offertes par le département. L'obligation d'une seconde langue vivante, voulue par l'établissement et annoncée dans le dossier, semble contournable, ce qui est contradictoire. Certains points du dossier doivent être améliorés comme l'évaluation des enseignements, l'Annexe descriptive au diplôme, les passerelles extérieures et les réelles compétences transversales. L'ensemble du dossier aurait mérité une relecture un peu plus attentive notamment sur des rubriques préétablies comme modèle (par exemple la mention de diplôme donnée en sciences humaines et sociales en I.1.1.) ou souhaitées par l'établissement et non renseignées.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : B